

COMPTE RENDU DU FORUM D'ECHANGES du 18 novembre 2005 organisé par le Cercle des Sourds de Nancy

La nouvelle loi du 11 février 2005 pour les personnes handicapées va apporter des avancées certaines pour les personnes sourdes et malentendantesmais il restera encore beaucoup à faire !

C'est pourquoi sur l'initiative de son président Jean Claude HOUVAIN, le comité du cercle des sourds a décidé d'organiser le samedi 18 novembre 2005 à la Rotonde de l'Institut des Jeunes Sourds de Jarville un forum d'échanges afin de donner la parole à ses membres pour le faire le point sur leurs difficultés actuelles dans leurs vies sociales et professionnelles.

81 personnes ont assisté à cette rencontre et deux groupes de travail ont été mis en place :

- 1) groupe TRAVAIL animé par Jean Claude HOUVAIN.
- 2) groupe VIE SOCIALE animé par Francis BECK,

Les échanges ont duré près de 4 heures et la rédaction d'un rapport présentant les principales observations exprimées a été confiée à Thierry POOR, secrétaire général du cercle des sourds de Nancy avec le concours de Francis BECK, secrétaire adjoint.

Ce rapport a été validé par le Conseil d'Administration du CSNL réuni le 10 janvier 2006 et il sera transmis aux institutions, personnes, associations suivantes ainsi qu'aux membres du cercle des sourds de Nancy :

- M. FOURASTIE, président de la Fédération Nationale des Sourds de France,
- M. PELLEGRINI, président du Mouvement des Sourds de France,
- M. BOROY, président de l'UNISDA,
- M. le préfet de Meurthe et Moselle,
- M. le président du Conseil Général de Meurthe et Moselle,
- M. le président du Conseil Régional de Lorraine,
- Madame la Directrice de la DDASS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Directeur de la DDTE de Meurthe et Moselle,
- M. le Directeur de l'ANPE de Meurthe et Moselle,
- M. le recteur de l'Académie de Nancy- Metz,
- M. KLEIN Jean Marie, directeur de l'IJS de Jarville,
- M. VANZO, chef du service AISPAS,
- Mme MAUGUIN, directrice URAPEDA Lorraine,
- M. SCHLERET, président du CNCPPH,
- Mme ROSSO-DEBORD, adjointe au maire de Nancy,

- M. SAINT-DENIS, conseiller général et conseiller municipal de Vandoeuvre,
- Monsieur MANGIN, vice président du Conseil Général 54,
- Madame PILLOT, vice président du Conseil Général 54,
- Madame MORANO, députée 5^{ème} circonscription,
- M. Gérard LEONARD, député 2^{ème} circonscription,
- M. Claude GAILLARD, député 3^{ème} circonscription,
- M . Jean Yves LE DEAUT, député 6^{ème} circonscription,
- M. Laurent HENART, député 1^{ère} circonscription,
- M. Francois GUILLAUME , député 4^{ème} circonscription,
- M. Edouard JACQUE, député 7^{ème} circonscription,
- Messieurs les secrétaires des syndicats CFDT , FO, CGT et CFTC,
- M. le directeur de l'AGEFIPH Lorraine,
- M. le directeur HANDI 54,

PREMIERE PARTIE :

RELEVÉ DES OBSERVATIONS DU GROUPE "TRAVAIL":

(notes prises par Thierry POOR)

1) relations avec les syndicats :

- les informations syndicales ne sont pas adaptées aux sourds (pas d'interprètes lors des réunions d'informations syndicales importantes sur la vie de l'entreprise, droit du travail méconnu des salariés sourds,)
- un sourd regrette que les conflits de travail ne soient pas résolus et souhaite l'intervention d'un médiateur dans ce cas,
- un autre souhaite que les cotisations syndicales servent à payer les interprètes qui doivent intervenir à la demande des salariés sourds,
- un participant regrette que les syndicats ne soient pas assez informés des dispositions applicables aux personnes handicapées suite à la nouvelle loi,
- une personne souhaite la création d'un référent « handicapés » dans chaque syndicat,
- une autre déplore que les syndicats ne contrôlent pas ou pas assez l'application des 6 % et ceci dans tous les secteurs et souhaitent que les syndicats s'investissent plus dans l'information des employeurs sur cette obligation trop peu respectée,
- une personne exprime le souhait que les syndicats doivent être informés sur les droits à la retraite à 55 ans pour les personnes handicapées et pouvoir être capables d'aider lors des démarches administratives,
- une personne souhaite une convention des syndicats volontaires avec les services

spécialisés (URAPEDA et AISPAS) pour améliorer la faiblesse actuelle de défense des droits et d'informations des salariés sourds,

- pas d'informations suffisantes sur les recours aux prud'hommes ;

2) relations avec la hiérarchie :

- une personne signale que les relations sont difficiles car les ordres de travail sont mal communiqués et quelquefois disproportionnés par rapport avec des collègues entendants,
- une autre précise que le temps de pause est souvent plus utilisée par les entendants car ils ont plus de facilités de communication entre eux et les sourds se sentent isolés et mis à l'écart,
- un sourd signale le manque de patience des supérieurs avec eux,
- un autre a remarqué que lors d'un entretien en présence d'un interprète, le cadre cherche toujours à "attendrir" l'interprète pour le mettre de son côté et regrette que le choix d'un interprète ne lui est pas laissé,
- une personne signale avoir été interdite d'utiliser son portable pour l'envoi de messages à sa famille pendant son temps de travail,
- un sourd regrette l'absence de communication avec la direction pour évoquer régulièrement les problèmes de travail des salariés sourds,
- une personne signale le refus de sa supérieure pour sa demande d'un flash lumineux et de l'autoriser à se rendre sur son temps de travail à un rendez vous avec le service du personnel,
-

3) la formation et l'évolution professionnelle :

- il est signalé par plusieurs que la promotion est discriminatoire pour les sourds, très peu d'évolution dans la hiérarchie, pourtant leur capacité professionnelle n'est pas en cause car les supérieurs sont dans l'ensemble très satisfaits du travail des sourds souvent très motivés,
- une personne signale une inégalité de traitement dans les formations car les employeurs ne font pas souvent l'effort de les adapter aux besoins particuliers des sourds (une formation personnalisée est souhaitée car formation collective trop difficile à maîtriser et demande un gros effort d'adaptation),
- pas de formation adaptée non plus aux problèmes de sécurité notamment la sécurité incendie,
- nouvelles technologies mal expliquées aux sourds alors qu'elles sont une chance pour les sourds,
- une personne signale que son entreprise lui a refusée une formation car le coût des interprètes lui est apparu trop élevée,

- réticences des employeurs à confier des responsabilités à des personnes sourdes,

4) l'intégration dans le travail :

- plusieurs personnes déplorent le problème récurrent de la communication dans le monde du travail (isolement des sourds, manque d'échanges intéressants),
- une autre précise que malgré les efforts de AISPAS et URAPEDA l'information sur la surdité reste encore déficiente dans les entreprises qui recrutent des sourds,
- une personne souhaiterait qu'un sourd ne devrait jamais être le seul sourd dans l'entreprise,
- une personne signale être vexé d'être traité de "sourd-muet" dans son entreprise et être victime d' harcèlement moral,
- concernant l'aide à l'insertion professionnelle, une personne souhaite plus de complémentarité entre AISPAS et URAPEDA et non une concurrence,

4) le chômage et les métiers offerts aux sourds :

- il est regretté l'absence de statistiques sur le chômage des sourds très important,
- les débouchés des métiers " basiques" proposés aux sourds sont peu nombreux et peu valorisants alors qu'ils ont la volonté de bien se former et de progresser,
- une personne signale qu'on lui a refusé l'accès au métier d'auxiliaire puéricultrice alors que son amie sourde a été recrutée comme aide soignante dans une maison de retraite,
- les chances de réussite ne sont indiscutablement pas les mêmes que les entendants dans les concours et examens professionnels,
- une personne rappelle que l'on doit faire appliquer le taux de 6 % de manière très ferme et souhaite que l'AGEFIPH effectue un suivi pointu du chômage des sourds,
- une personne signale son désaccord que les invalides de guerre et anciens militaires soient comptabilisés dans le quota de 6%,
- une personne regrette que l'ANPE n'a pas de référent "surdité" et relève que trop de métiers sont interdits aux sourds,
- une personne évoque le cas de son entretien récent avec ANPE : entretien a duré que 5 minutes!!!
- un sourd regrette que les employeurs embauchent des sourds surtout pour percevoir la prime patronale et ne font pas un effort suffisant de bien les intégrer,
- une personne signale avoir été très satisfaite des services d' HANDI 54 qui lui a retrouvé un travail très rapidement après un licenciement avec un accompagnement de qualité.

DEUXIEME PARTIE :

RELEVÉ DES OBSERVATIONS DU GROUPE "VIE SOCIALE":

(notes prises par Francis BECK)

1) La vie de tous les jours :

- en cas de non fonctionnement d'un appareil (machine à laver, informatique...) comment faire pour avoir le SAV en ligne ? obligation de se rendre au magasin concerné alors qu'un renseignement téléphonique suffit pour la plupart du temps,
- panne sur l'autoroute : quels sont nos moyens d'appels?
- au supermarché : il arrive que des promotions sont annoncées à toute heure , ne serait il pas judicieux qu'un panneau lumineux l'annonce (égalité de l'information),
- dans les bureaux de poste : pourquoi a-t-on supprimé le Minitel,
- dans certaines entreprises, des personnes de trouvent isolées, une présence minimum de 2 personnes serait souhaitable afin de faciliter l'intégration,
- élections locales et nationales : le plus souvent les interventions des candidats ne sont pas sous-titrées ou traduites en LSF, manque d'informations importantes pour les sourds,
- pompiers : nécessité de mettre sur leur calendrier le numéro de téléphone SMS afin d'avoir plus de facilité pour les joindre, ceci est également valable pour les autres secteurs couvrant les urgences (SAMU...),
- banques : souhaits d'être mieux informés sur les services bancaires (réunions régulières...),
- maisons de retraite : pourquoi les personnes sourdes sont elles éparpillées , ne serait il possible de créer dans le département au moins deux unités pour personnes sourdes afin ne pas les isoler encore plus,
- permis de conduire : si obligation de suivre un stage (suite à retrait de points), la présence d'in interprète est absolument nécessaire,
- administrations et hôpitaux : un tableau d'affichage d'appel serait le bienvenu bien qu'il existe mais pas partout,
- personnes sourdes isolées dans les zones rurales : en cas d'urgence, par quel moyen peuvent elles appeler les secours?

2) le sous titrage :

Malgré les années ; les problèmes demeurent alors qu'avec l'évolution des techniques, il devrait s'améliorer, ce ne serait que justice car les sourds paient la redevance audiovisuelle à 100 %comme tout le monde :

- pas de sous titrage dans les débats et émissions intéressantes telles que ça se discute, les émissions politiques et sur la santé, Capital, informations régionales,
- sous titrage souvent décalé et pas réel,

- mauvaises réceptions fréquentes du sous titrage en direct (exemple : Envoyé Spécial),
- utilisation plus fréquente souhaitée de la vélotypie, technique adaptée mais trop peu utilisée (création dans chaque région d'entreprises et de nouveaux métiers de vélotypistes dans le cadre du plan métiers prévus par la nouvelle loi du 11 février 2005),
- sous titrage des séances du mercredi à l'Assemblée Nationale : la représentation de l'interprète est beaucoup trop petite,
- certaines chaînes (TF1 et M6 notamment) sont très en retard et ne sous titrent que des séries américaines sans intérêt !,
- délai de sous tirage à 100 % prévu dans 5 ans est trop éloigné, un délai de 2 ans est possible à réaliser alors des efforts sont faits pour d'autres objectifs (TNT, HD, ...),
- satisfaction unanime de l'émission « l'oeil la main » du samedi matin sur Arte et souhait que cette émission se développe avec un temps d'antenne plus important (débat, conférences sur des sujets importants....)

3) La communication :

- interprètes : ne serait il possible de créer un livret de poche avec la liste des interprètes du département?
- création d'un service SOS interprètes disponibles à toute heure,
- mise en place de chèques interprètes et libre choix de la personne,
- nécessité d'avoir plus d'interprètes, création souhaitée dans chaque région ou interrégion d'une école d'interprètes,
- beaucoup de forfaits téléphoniques ne sont pas accessibles aux sourds, elles doivent se contenter de modèles standard : problèmes de coûts d'envois,
- il n'existe pas de forfaits pour le fax très utilisé par les sourds,
- baccalauréat : pourquoi pas une option LSF en langue,
- nécessité d'avoir un tableau lumineux dans toutes les gares, trains, bus,
- problème du remboursement très faible des prothèses auditives : la nouvelle prestation de compensation réglerait elle cette injustice?

4) La scolarité :

- concernant l'interprétariat :
 - o il n'y a pas assez dans les universités, ne serait il pas possible que certains soient salariés de l'établissement universitaire,
 - o pourquoi ne pas regrouper tous les étudiants,
 - o temps d'interprétariat (ou d'accompagnement) identique pour tous les élèves et quelque soit le choix du métier,
- concernant les universités :
 - o les universités comme les professionnels scolaires ne sont pas assez

informés

des difficultés rencontrées par les personnes sourdes,

les étudiants sont souvent obligés de faire une double charge de travail (si interprétariat insuffisant),

la plupart du temps, l'intervenant ignore la présence d'étudiants sourds dans la salle (problème de la diffusion d'informations),

- concernant l'intégration :

- insuffisance des auxiliaires de vie scolaire notamment dans les collèges,
- nécessité d'un partenariat avec les écoles, accueillent des élèves sourds : ce qui amène une obligation d'information faite à l'avance et non après l'entrée de l'élève,
- pourquoi ne pas regrouper les élèves dans un même établissement, cela permettrait à l'élève d'avoir une présence sur place,
- pour le professeur de soutien qui intervient en classe, il est nécessaire d'avoir fait une formation en LSF.

CONCLUSION :

Ce rapport se veut avant tout l'expression des problèmes rencontrés et des vrais besoins exprimés par les personnes sourdes lors de ce forum.

Beaucoup de choses ont été mises en place pour améliorer la vie des personnes sourdes mais force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour une vraie égalité des chances et des droits des personnes sourdes et une pleine accès à la citoyenneté.

La nouvelle loi du 11 février 2005 donne l'occasion enfin de mettre en place sur le terrain des progrès visibles dans la vie des personnes sourdes pour qu'enfin la phrase prononcée par un de nos membres "*pour mieux vivre la surdité, inventons la vie qui va avec* " devienne une réalité...